



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

La mэрule

Etude de terrain en nord pas de calais

Auteur : EMAILLE Léa-Marie

Date : 06/10/2015



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Sommaire

- Description, mode de développement et impacts
- Dispositif méréule et étude sur le Nord Pas-de-Calais



Description

- Historique
- Champignon Xylophage
- Signes de suspicions
- Conséquence : pourriture du bois
 - mole
 - cubique







Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement





Humidité du bois	Bois d'œuvre <18 % Bois à 22 % = la méréule s'installe Bois à 35 % = optimal Bois > 40 % = stagnation mais ne grossit pas
Obscurité	Préférence – sous forme blanc et cotonneux
Lumière	Le volume augmente et sa couleur devient plus vive et brune
Milieux clos / Non ventilé	Permet de garder ses conditions optimales
Température	Entre 5°C et 20°C : plus ou moins rapide 20-21°C : confort 26°C : stagnation 80°C : meurt en 15min
Vapeurs d'ammoniac	Non indispensable mais favorise son développement - ammoniacque ou eau de javel
Fer et calcium	Utile pour la « digestion » du bois = pourriture marron



En résumé :

- Si les conditions sont favorables : progression jusqu'à 12cm par semaine
- La mérule ne peut donc pas prospérer dans un bâti sain. Vérifier régulièrement l'état de son bâtiment.

Ne perdez pas de vue que ce champignon peut traverser les murs et donc la contamination par une maison mitoyenne est possible.

Réaliser un diagnostic parasitaire du bâti



Les impacts

- Santé
- Bâtiments
- Économique
 - Journal télévisé du 13 janvier 2012
 - Traitement anti-mérule (Professionnel et particulier)



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Dispositif Mérule (Loi ALUR)

- Initiative d'une députée du Finistère
 - Chantal GUITTET
- Carte des chantiers FCBA publié en 2012
- Dispositif mérule voté avec la loi ALUR le 24 mars 2014



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Dispositif Mérule

- Article L.133-7 du CCH (basé sur le dispositif termites)

Occupant/propriétaire

déclaration(s)



Arrêté préfectoral

Arrêté préfectoral



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

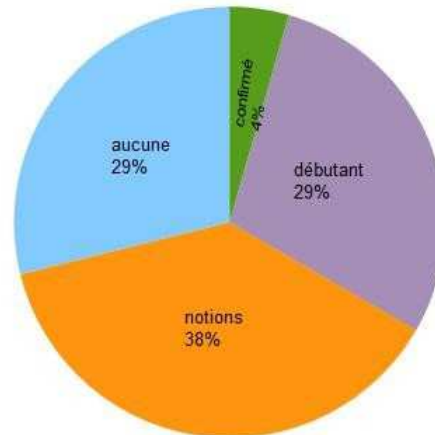
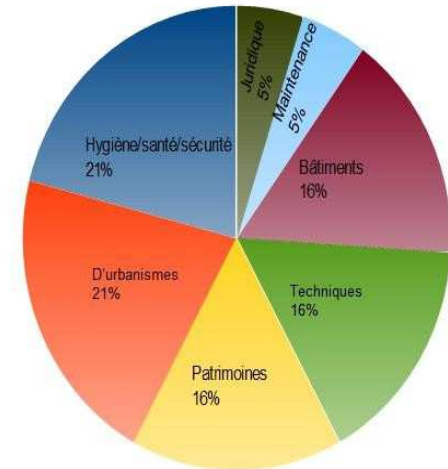
Etude sur le Nord Pas-de-Calais

- Dispositif a 1 an ...
- Rappel des DDTM du Nord et du Pas-de-Calais
- Questionnaires CEREMA ⇒ Mairies



Etude sur le Nord Pas-de-Calais

- Type de services
- Connaissance de la mэрule





Etude sur le Nord Pas-de-Calais

- Impacts du dispositif sur les mairies
 - Faibles car dispositif méconnu (3/4 des villes)
 - Exception : application du dispositif ou recensement
- Retour de la ville de Lille et exemples de petites communes
- Avis sur le dispositif

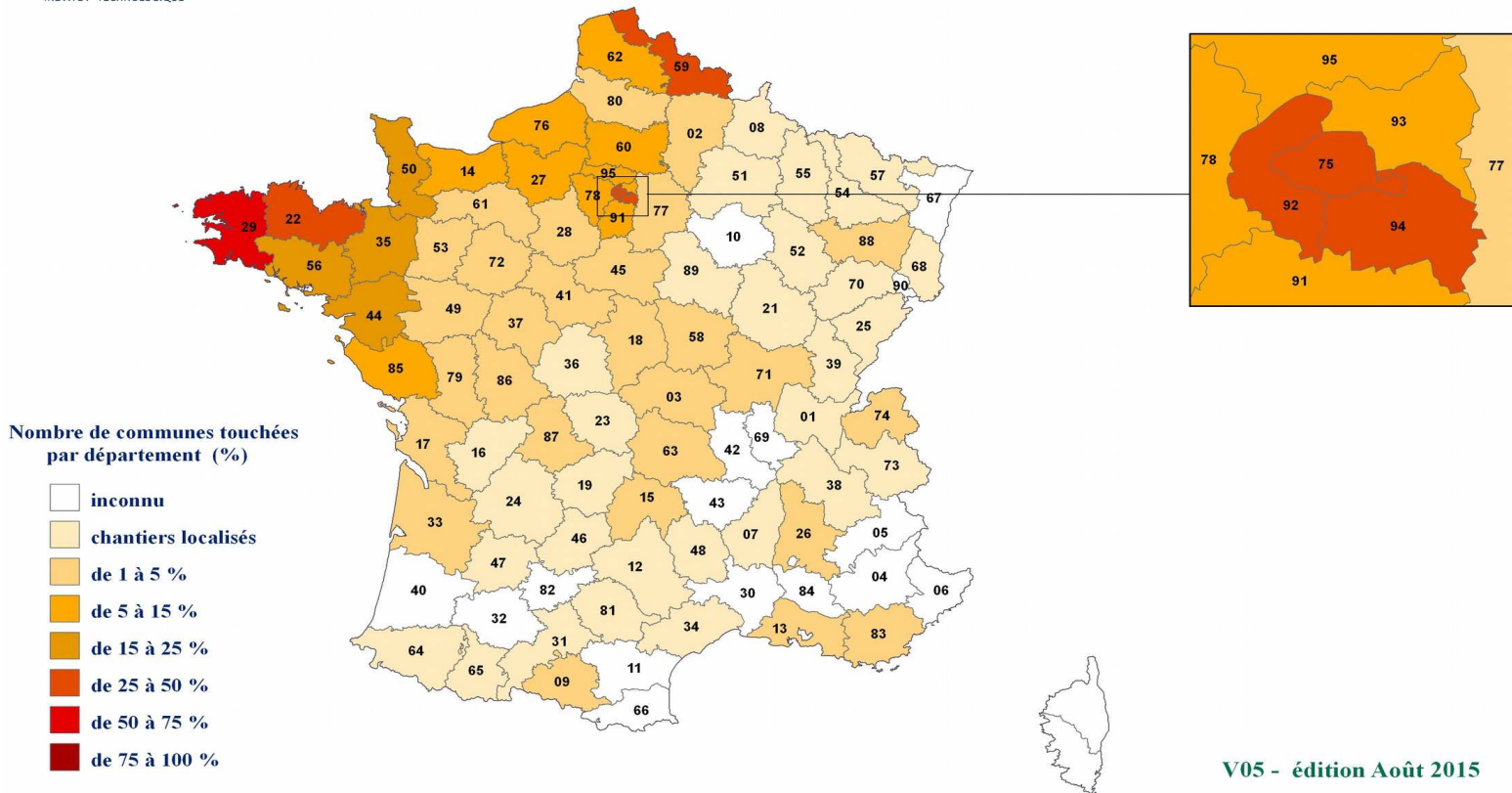


Etude sur le Nord Pas-de-Calais

- Pourquoi peu de réponse ?
- 23 déclarations dans le nord en juin 2015
- Carte des chantiers mérules FCBA publiée en 2015



REPARTITION DES CHANTIERS CHAMPIGNONS LIGNIVORES



V05 - édition Août 2015

Cette carte est la synthèse des déclaratoires de plus de 13000 chantiers des entreprises titulaires de la certification CTB-A+. 1679 communes sont concernées.



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Merci de votre attention

EMAILLE Léa-Marie